Nations Unies A/HRC/40/L.1

Assemblée générale

Distr. limitée
13 mars 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarantième session
25 février-22 mars 2019
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Albanie*, Allemagne*, Australie, Autriche, Belgique*, Bulgarie, Canada*, Croatie, Danemark, Finlande*, France*, Géorgie*, Grèce*, Irlande*, Islande, Italie, Luxembourg*, Macédoine du Nord*, Malte*, Monténégro*, Norvège*, Nouvelle-Zélande*, Pays-Bas*, Pologne*, Roumanie*, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin*, Slovaquie, Sri Lanka*, Suède*, Tchéquie : projet de résolution

40/… Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka

Le Conseil des droits de l'homme,

Réaffirmant les buts et principes de la Charte des Nations Unies,

Guidé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les autres instruments pertinents,

Réaffirmant ses résolutions 30/1 du 1er octobre 2015 et 34/1 du 23 mars 2017, intitulées « Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka »,

Rappelant ses résolutions 19/2 du 22 mars 2012, 22/1 du 21 mars 2013 et 25/1 du 27 mars 2014,

Réaffirmant qu'il incombe à chaque État de faire en sorte que sa population tout entière jouisse pleinement de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales,

Réaffirmant également son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de Sri Lanka,

Conscient du rôle important joué par les institutions démocratiques à Sri Lanka dans le règlement pacifique de la situation politique qui s'est présentée à Sri Lanka entre octobre et décembre 2018,

Se félicitant de la création du Bureau des personnes disparues en septembre 2017, de la désignation de ses membres en février 2018 et de ce qu'il ait entrepris ses activités en vue de s'acquitter pleinement de son mandat,

Se félicitant également des visites effectuées par la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

antiterroriste, du 10 au 14 juillet 2017[1], le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, du 10 au 23 octobre 2017, le Groupe de travail sur la détention arbitraire, du 4 au 15 décembre 2017[2] et l'Expert indépendant sur les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, notamment les droits économiques, sociaux et culturels, du 3 au 11 septembre 2018[3],

Constatant avec satisfaction que certains terrains privés précédemment occupés par l'armée avaient été rendus aux civils, tout en rappelant l'engagement pris publiquement à plusieurs reprises par le Gouvernement sri-lankais de libérer toutes les terres privées occupées par l'armée pour permettre aux populations locales de retrouver leurs moyens de subsistance,

Prenant note des autres mesures prises par le Gouvernement de Sri Lanka pour mettre en œuvre la résolution 30/1 du Conseil des droits de l'homme, notamment des progrès accomplis dans la création d'un bureau des réparations et de la soumission au Conseil des ministres d'un document de réflexion sur un projet de loi portant création d'une commission vérité et réconciliation, sur l'abrogation proposée de la loi de 1978 relative à la prévention du terrorisme et sur l'élaboration d'un projet de loi de lutte contre le terrorisme, tout en réaffirmant dans ce contexte qu'il importe d'accomplir de nouveaux progrès importants et en encourageant à cet égard l'adoption d'une stratégie de mise en œuvre assortie de délais,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport complet que la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme lui a présenté à sa quarantième session[4], comme le lui avait demandé le Conseil dans sa résolution 34/1, et prie le Gouvernement sri-lankais de mettre pleinement en œuvre les mesures énoncées par le Conseil dans sa résolution 30/1 qui n'ont pas encore été appliquées ;

2. *Se félicite* du dialogue positif engagé entre le Gouvernement sri-lankais et le Haut-Commissaire et le Haut-Commissariat depuis octobre 2015, ainsi qu'avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales concernés, et encourage à poursuivre ce dialogue en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de la vérité, de la justice, de la réconciliation et de l'établissement des responsabilités à Sri Lanka ;

3. *Prie* le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales concernés de continuer de renforcer, en concertation et en accord avec le Gouvernement sri-lankais, leur fourniture de conseils et d'une assistance technique en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que la vérité, la justice, la réconciliation et l'établissement des responsabilités à Sri Lanka ;

4. *Prie* le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de continuer d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de ses recommandations et d'autres processus pertinents liés à la réconciliation, à l'établissement des responsabilités et aux droits de l'homme à Sri Lanka, et de lui présenter, à sa quarante-troisième session, un compte rendu écrit et, à sa quarante-sixième session, un rapport complet qui sera suivi d'une discussion sur la mise en œuvre de la résolution 30/1 du Conseil.

---

[1] Voir A/HRC/40/52/Add.3.
[2] Voir A/HRC/39/45/Add.2.
[3] Voir A/HRC/40/57/Add.2.
[4] A/HRC/40/23.